

GRAND Besançon

© Est Républicain

Effets de la réforme de la taxe professionnelle Des nouveautés dans les impôts locaux

> DOSSIER

10 ANS ENSEMBLE
Le développement
économique

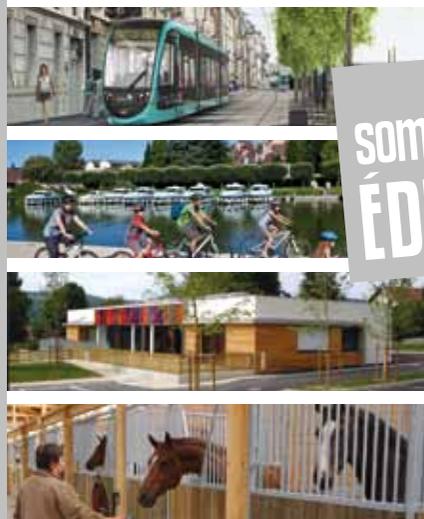
TRAMWAY
Ouverture de la
Maison du Tram

COUP DE CŒUR
Brassens à l'honneur
pendant un mois

Grand
Besançon



sommaire ÉDITO



En images

> 03

10 ans ensemble

04 > 05

10 ans de développement économique

Coup de cœur

> 07

Brassens: auprès de son arbre...

L'actu de l'agglomération

08 > 11

Tramway

> 12

Votre tramway se dévoile

Dossier

13 > 17

Finances: les nouveautés de l'imposition locale

Coopération

> 18

Besançon-Dole, l'union fait la force

Un temps d'avance

> 19

AudaB: 10 ans d'ingénierie au service des collectivités

L'actu des communes

21 > 23

Tribunes

> 25

Sortir

> 27

Agenda

28 > 30

La rentrée de septembre apporte toujours son lot de nouveautés. Pour le Grand Besançon, rarement une rentrée aura été aussi riche d'actualités. Cela témoigne de son dynamisme et de son allant et nous nous réjouissons bien naturellement.

Dans le domaine des infrastructures, en ce mois de septembre, la Voie des Mercureaux révélera le trafic qu'elle va réellement devoir supporter.

Inaugurée en juillet, elle a été soumise à la trêve estivale. En tant qu'élus du Grand Besançon, nous avons salué l'ouverture de cette voie nouvelle et le désengorgement de la Côte de Morre qu'elle entraîne, mais nous avons aussi alerté sur les problèmes de saturation qui pourraient être observés aux deux extrémités de cette double voie. Nous serons particulièrement attentifs dans les jours et semaines à venir aux difficultés qui pourraient survenir.

Dans ce même domaine des infrastructures, à trois mois de la mise en service commerciale du TGV Rhin-Rhône, Réseau Ferré de France a inauguré le 8 septembre la ligne à grande vitesse qui permettra de positionner le Grand Besançon au cœur de la grande vitesse européenne. En renforçant de manière significative la desserte du territoire, cette ligne constitue un élément fort du rayonnement du Grand Besançon dans les années à venir, à l'échelon national et européen. Elle représente une opportunité de développement unique que nous saisissons, en conduisant notamment un projet de création de parc d'activités tertiaires à proximité de la nouvelle gare TGV située à Auxon.

La rentrée marque également l'entrée dans une phase plus active des travaux de dévoiement des réseaux pour la réalisation du tramway. Cette période sera forcément délicate. Nous mettrons tout en œuvre pour limiter les désagréments,

notamment avec des dispositifs d'information tels que le dossier spécial « Tramway, suivez le guide » édité en partenariat avec la Ville de Besançon. Il fait le point sur les chantiers et apporte les informations facilitant vos déplacements. Signalons aussi l'ouverture de la Maison du tram, ce mardi 20 septembre, rue de la République à Besançon. Elle sera un lieu stratégique pendant toute la durée du chantier. Vous y trouverez tous les renseignements et toute l'information relative au tramway.

Enfin, la rentrée est également la période des impôts, c'est-à-dire de la contribution de chacun à la solidarité nationale et locale. Cette année, les feuilles d'impôts locaux que vous allez recevoir connaissent une évolution notable, avec l'apparition, pour la taxe d'habitation, d'une colonne « intercommunalité ». Ces changements vous sont expliqués dans le dossier de ce magazine.

En faisant rentrer le Grand Besançon dans la liste des collectivités perceptrices de l'impôt des ménages, la réforme instaure une nouvelle relation entre l'Agglomération et ses habitants, vers encore plus de proximité.

Soyez assurés que cette nouveauté fiscale ne fait qu'amplifier notre exigence de gestion rigoureuse des fonds publics de l'Agglomération. Plus que jamais, nous sommes mobilisés pour mettre notre budget au service des habitants, entreprises et communes du territoire, pour des réalisations fortes, ambitieuses et d'intérêt général.

Jean-Louis Fousseret

Président du Grand Besançon

Maire de Besançon

Gabriel Baulieu

1^{er} Vice-Président du Grand Besançon

Maire de Serre-les-Sapins



Grand Besançon, magazine bimestriel de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Adresse: La City, 4, rue Gabriel-Plançon - 25043 Besançon cedex - tél.: 03 81 65 07 00, fax: 03 81 82 29 60. e-mail: agglomeration@grandbesancon.fr - www.grandbesancon.fr Directeur de publication: Jean-Louis Fousseret. Coordination: Sandra Masson. Comité éditorial: Gabriel Baulieu, Marcel Cottiny, Emmanuel Dumont, Christian Bornot, Sandra Masson, Thomas Roussez, Florent Serrette. Rédaction: Nadine Eybert-Baud, Damien Poirier, Véronique Vuillemin-Filippi, Katia Mairey. Crédit photos couverture: Eric Chatelain, Denis Maraux, Olivier Perrenoud, Jean-Charles Sexe. Crédit photos: Jack Varlet, Olivier Perrenoud, Yves Petit, sauf mention contraire. Conception et réalisation: Big Bang Communication (tél. 03 81 41 18 78) - Impression: BLG commerce - ZI Croix de Metz - 54 200 Toul. Distribution: La Poste. Régie publicitaire: MCC (tél. 03 81 55 44 44). Représentant légal: Jean-Louis Fousseret - Dépôt légal: septembre 2011 - N° ISSN: 1634-3476 - Édité à 91 000 exemplaires.



De nombreux visiteurs sont venus découvrir la future Cité des Arts et de la Culture cet été ainsi qu'en juin, lors des portes ouvertes.

en
IMAGES



La voie des Mercureaux, qui se déploie de Beure à La Vèze, a été inaugurée le 12 juillet. Elle réduit la circulation dans la Côte de Morre.



Quelque 22 groupes musicaux feront revivre Georges Brassens.

> Hommage

Brassens : auprès de son arbre...

COUP DE
CŒUR

Après son festival annuel et printanier Les Brassensiades à Pirey, l'association l'Amandier concocte un mois hommage à Georges Brassens, du 22 septembre au 22 octobre, avec plusieurs rendez-vous dans le Grand Besançon, pour commémorer la date anniversaire du décès du chanteur-poète.

« 2011 est une date symbolique, souligne-t-on à l'Amandier, qui regroupe une soixantaine d'adhérents et une dizaine de musiciens ayant pour objectif de maintenir l'œuvre de Brassens dans le patrimoine culturel collectif. *Au-delà des trente ans de sa mort, cette année est d'abord pour nous celle de son 90^e anniversaire, qu'il aurait fêté le 22 octobre* ». Pour commémorer dignement cet anniversaire, les festivités débiteront le 22 septembre, avec ses plus belles chansons. Une vingtaine de dates (conférences, théâtre, cabaret...) animeront le mois dans tout le département grâce à l'intervention d'artistes et de compagnies invités par l'Amandier. C'est dans le Grand Besançon que sera interprétée l'intégrale des 12 albums de Brassens : Thise marquera le coup d'envoi de ce tour d'horizon le 30 septembre, suivi le 8 octobre par École-Valentin, le 14 par Fontain et le 21 par Dannemarie-sur-Crête.

Dans les quartiers bisontins

Un mois où seront appréhendées toutes les facettes de ce grand artiste, aimé et admiré aussi chez les jeunes. La preuve à Besançon le 29 septembre, où l'on pourra découvrir, à La Rodia, un groupe rock-punk nommé Brassens's

not dead (Brassens n'est pas mort). Plusieurs spectacles (cabaret-théâtre, conférence...) seront donnés dans les quartiers bisontins, à commencer par Velotte les 22 et 23 septembre avec Brassens et La Fontaine, un mélange de chansons, contes et fables des deux auteurs. Aux Montboucons le 24 septembre, « l'Amandier chante et raconte » présentera un choix thématique de titres et proposera au public de désigner les chansons interprétées en deuxième partie. Les 24 et 25 à Palente « Invitez-nous monsieur Brassens », mettra en scène une troupe d'enfants et d'adolescents de la Compagnie Chœur à Corps. Ils joueront, danseront et chanteront Brassens. Planoise le 27 septembre (l'Amandier à la Brasserie), mais aussi Bregille le 7 octobre avec Le bistrot Brassens, chez Léon et Margot seront d'autres moments forts de ce mois hommage, sans oublier une causerie autour du deuil le 18 octobre au Petit Kursaal (Avec Brassens, parlons de la mort) ainsi qu'une conférence (Brassens et les autres poètes) à l'occasion de la rentrée de l'Université ouverte le 19 au Grand Kursaal. Enfin, le 22 octobre à Saint-Ferjeux, « J'ai rendez-vous avec vous » proposera des versions latino-jazz-blues interprétées à la guitare par Guy Pothier. Décidément, Brassens n'est pas mort...

■ Programme complet sur <http://amandier25.over-blog.fr/>

> STRATÉGIE ET TERRITOIRE

La carte Avantage jeunes devient franco-suisse

Depuis 2010, le Grand Besançon cherche à développer la coopération avec la Suisse voisine et notamment le haut-canton de Neuchâtel. Des partenariats dans le domaine des transports, de l'économie ou encore du tourisme et de la culture devraient ainsi voir le jour. La première convention de coopération vient d'être entérinée et elle concerne les jeunes. Ainsi, la carte Avantages jeunes, désormais bien connue des moins de 30 ans en Franche-Comté, sera aussi accessible à de jeunes Suisses de La Chaux-de-Fonds et, surtout, de nouvelles prestations de loisirs seront proposées en Suisse.

> ENVIRONNEMENT

Les communes accompagnées vers le développement durable

Depuis le 1^{er} septembre, le Grand Besançon propose un nouveau service à l'attention des communes de l'agglomération bisontine soucieuses de leurs dépenses énergétiques. Au sein du service « Environnement » du Grand Besançon, une conseillère en énergie partagée vient de prendre ses fonctions pour accompagner les communes dans leur démarche. Du bilan énergétique des bâtiments communaux (chauffage, électricité) à la gestion de l'éclairage public en passant par l'utilisation des énergies renouvelables, l'ensemble de la problématique énergétique est pris en compte. Un programme de visites est établi dans plusieurs communes participantes d'ici la fin de l'année.

■ Contact : 03 81 65 79 54

> DÉCHETS

Redevance incitative (RI): avant-dernières étapes

Depuis plusieurs années déjà, la réduction des déchets est l'une des préoccupations majeures du Grand Besançon. La mise en place de la redevance incitative prévue en 2012 a pour but d'encourager les habitants dans leurs bonnes pratiques de tri et de réduction des déchets afin de diminuer leur quantité à traiter à l'usine d'incinération. La nouvelle facturation sera établie avec une part fixe (part abonnement) et une part variable incitative qui prendra en compte le poids des déchets résiduels et le nombre de « levées » (c'est-à-dire le nombre de fois où le bac de déchets résiduels sera collecté). Pour rendre possible cette nouvelle facturation en lien avec la production de déchets, la mise en place de dispositifs techniques

a été nécessaire. Après l'installation de puces électroniques des conteneurs des 58 communes de la périphérie en 2010, l'opération s'est poursuivie à Besançon; ce qui a permis de « pucer » les 17 000 bacs gris (déchets résiduels) de la commune. Débutée en janvier, l'opération s'est achevée en juillet dernier. Les camions de collecte ont été aussi équipés de matériels adaptés pour la pesée, l'enregistrement et la transmission de données. Ils seront désormais capables de « reconnaître » chaque bac collecté et de mesurer son poids pour facturation du foyer. En janvier prochain, une première phase de huit mois permettra de tester le système avant la mise en place concrète de la nouvelle facturation en septembre 2012. Vous serez régulièrement informés de l'avancée de la mise en œuvre et des modalités pratiques de la « RI »: par notre magazine, le BVV et les autres bulletins municipaux mais aussi par la presse locale, par courrier et au cours des réunions publiques qui seront organisées sur ce thème. À suivre...



Tous les bacs des foyers de l'Agglomération ont été pucés en 2010 et 2011.

■ En savoir plus: Le Conseil de Développement Participatif a travaillé, depuis octobre 2010, sur la question de la réduction des déchets via des ateliers, des échanges d'expériences et des rencontres avec des acteurs locaux. Les membres participant ont ensuite remis leurs premières conclusions aux élus en mai. Infos: www.grandbesancon.fr/cdp

> HABITAT

92 nouveaux logements aux Clairs-Soleils



Cet ensemble de 45 logements, sera livré en septembre.

À Besançon, le quartier des Clairs-Soleils fait l'objet d'un programme de rénovation urbaine, notamment soutenu par le Grand Besançon, dont l'objectif est de restructurer l'espace public, d'améliorer et diversifier le parc immobilier. C'est dans cette optique que 92

nouveaux logements situés autour de la place du quartier seront livrés dès septembre 2011. Répartis en deux résidences, Les Arcs-en-ciel et Les Lumières du jour, ces logements de qualité et à prix attractifs allant du T2 au T5 disposent chacun d'une terrasse, d'un balcon et d'un garage.



Ici 47 autres logements qui seront livrés en octobre.

De plus, ils s'inscrivent dans une démarche environnementale puisqu'ils ont été labellisés Très Haute Performance Énergétique pour l'un et Bâtiment Basse Consommation pour l'autre.

■ Renseignements auprès de Grand Besançon Habitat 03 81 41 42 43

> TRANSPORTS

Tempo 2D: les bus Ginko en temps réel sur votre smartphone!



Ce système pourrait être déployé d'ici la fin de cette année.

Nouveau sur le réseau urbain de transports à Besançon. Ginko teste à partir de cette rentrée sur les secteurs de Planoise et du pôle santé Jean-Minjoz le système du flashcode. Ce code barre en 2D prenant la forme d'un carré noir et blanc sera apposé sur 80 poteaux et abris-voyageurs. Grâce à une

application dédiée à télécharger sur le site mobiletag.com, chaque possesseur d'un smartphone pourra "flasher"; c'est-à-dire photographier ce code qui lui transmettra directement des informations en temps réel. L'utilisateur équipé connaîtra alors l'horaire exact de passage de son bus.

Après une phase d'expérimentation en septembre, ce nouveau service dénommé Tempo 2D devrait être déployé d'ici la fin de l'année 2011 sur l'ensemble des 600 points physiques Ginko de la capitale comtoise afin de rester connecté avec ses voyageurs.

> CULTURE

Autour de la Cité des Arts et de la Culture

Future entité de la Cité des Arts et de la Culture, le Fonds régional d'art contemporain (Frac) propose actuellement une exposition sur l'architecture de cinq Frac.

La Cité des Arts et de la Culture, dont la livraison est prévue fin 2012, abritera au premier semestre 2013, le Conservatoire du Grand Besançon – qui effectue sa dernière rentrée pour une année scolaire complète place de la Révolution. Au printemps suivant, le Frac de Franche-Comté suivra.

Pour l'heure, la structure de promotion de l'Art contemporain présente, au Fort Griffon (le Gymnase), du 16 septembre au 19 octobre, l'exposition Next generation #2, consacrée aux projets architecturaux de cinq Frac. Les visiteurs découvriront ces nouvelles constructions ou réhabilitations (inscription dans le tissu urbain...): cette exposition en présentera cinq au grand public et aux professionnels. Elle sera appuyée par un colloque, les 10 et 11 octobre au centre Diocésain, « Architecture et temps », en présence notamment de Kengo Kuma, l'architecte de la Cité des Arts...

Au Gymnase (Fort Griffon), ouvert du mardi au vendredi de 13h30 à 18h, week-end et jours fériés de 15h à 18h. www.frac-franche-comte.fr



Suite aux visites de cet été, la rentrée est animée par une exposition et un colloque.

> ENVIRONNEMENT

Forum des Familles actives pour le climat

Dans le cadre du Plan Climat Énergie Territorial (PCET), le Grand Besançon s'engage à réduire les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et à favoriser les énergies renouvelables. Pour mener à bien ce projet d'envergure, il a souhaité associer ses habitants par le biais notamment de l'opération « Familles actives pour le climat » dont la ville de Besançon est pilote. Elle lance un nouvel appel aux volontaires. Par ailleurs, le 24 septembre prochain, l'action se poursuit par le forum Habitat et Vie pratique. Des professionnels de l'énergie, de l'habitat, des déchets et de la mobilité y délivreront des conseils et présenteront des matériels performants.

Rendez-vous le 24/09 de 9h à 18h au Palais des Sports de Besançon. Entrée libre - Rens. : 03 81 41 56 46

> ÉCONOMIE

Odyssée européenne pour les chercheurs de FEMTO-ST

Initié en mars 2011, le projet ULISS va conduire des chercheurs de l'Institut FEMTO-ST* de Besançon à travers l'Europe. Objectif: tester et démontrer la fiabilité et les performances exceptionnelles de leur horloge cryogénique. Financé par le Feder, le Conseil régional et Oséo, ce projet fait suite à la mise au point d'une horloge de très haute stabilité de fréquence. Cet oscillateur, qui a battu un record mondial, a été réalisé en 2010 dans le cadre d'un contrat de recherche entre le département, Temps-fréquence de FEMTO-ST et l'Agence Spatiale Européenne (ESA). Il sera installé en Argentine dans la station de l'ESA pour la navigation des sondes interplanétaires en février 2012. Encore une innovation grand bisontine qui fait référence!

* FEMTO-ST: Franche-Comté Électronique, mécanique, thermique, optique – Sciences et Technologies

> ÉCONOMIE

Nouvelles entreprises au Parc Eurespace de l'Échange

En lien direct avec l'autoroute A36, le Parc Eurespace de l'Échange, initié et porté par le SMAIBO, avec le concours de la sedD 25, accueille ses premières entreprises. Sur les 60 ha, 50 ha cessibles seront à terme aménagés. Pour l'heure, 7 ha sont proposés au secteur tertiaire et 13 ha aux secteurs artisanal et industriel. Un programme locatif de 2000 m² est également disponible. Les entreprises Abri Plus et Literie Bonnet s'y sont déjà implantées. « Réorganisation des process, confort de travail, nous avons 2300 m² dont 250 de show-room » précise Marc Rognon, gérant de la Literie Bonnet. D'ici début 2012, trois autres sociétés s'y installeront preuve de la viabilité de cette zone et de son emplacement efficace. Début 2013 est prévue la livraison de bureaux à louer ou à vendre. Le Parc de l'Échange, dont la réalisation pourrait s'échelonner sur quinze ans, témoigne de l'engagement du Grand Besançon envers les entreprises. À leur attention, les collectivités territoriales financent environ 50 % de la zone.

■ Contact commercialisation - sedD 25: 0381418532

> SYBERT

Horaires d'ouverture des déchetteries

Horaires d'hiver à partir du 30 octobre / **BESANÇON-TILLEROYES**: 9h-12h et 13h-16h du lundi au jeudi, 9h-12h et 13h-17h le vendredi, 9h-16h le samedi et 9h-12h le dimanche / **THISE ET PIREY**: 9h-12h et 13h-16h du lundi au jeudi, 9h-12h et 13h-17h le vendredi, 9h-16h le samedi / **SAÔNE ET THORAISE**: 9h-12h et 13h-16h du lundi au samedi / **MARCHAUX**: 9h-12h et 13h-16h les mardi, jeudi et samedi.

■ Attention, plus d'accès aux bennes 10 min avant l'heure de fermeture, ni les jours fériés.

> ÉCONOMIE

Grand Besançon 2015: le dynamisme économique en ligne de mire



Ces orientations se traduisent déjà sur le terrain: haut débit...

Officiellement lancée le 7 juillet dernier avec l'ensemble des acteurs du territoire, la stratégie économique de l'agglomération, baptisée « Grand Besançon 2015: entrepreneurial, technologique, tertiaire », se traduit par des actions concrètes organisées autour de trois axes.

Il s'agit d'abord d'attirer, d'accompagner et d'ancrer les talents et les entreprises sur notre territoire; ensuite de développer à leur intention une offre d'implantation foncière

et immobilière ainsi que les infrastructures associées; enfin, de soutenir la formation, la recherche et l'innovation. Autant d'orientations qui ont l'ambition de conforter l'Agglomération comme un territoire créateur de richesses et d'emplois. Ces orientations se traduisent déjà sur le terrain: dès à présent, le Grand Besançon et ses partenaires ont instauré des plans d'actions, concernant par exemple le très haut débit, les recrutements dans le cadre du tramway ou encore la mise en relation de donneurs

d'ordres de l'aéronautique (échanges avec le CNES) avec les PME locales. Ce premier comité stratégique, organisé début juillet, en présence de Roland Cayrol, directeur de recherche à Sciences Po, a permis à l'universitaire et homme de télévision (C'est dans l'air...), de souligner les grands enjeux sociétaux (éducation, santé, qualité de vie) que cette stratégie économique doit prendre en compte. Rendez-vous l'été prochain pour un second comité stratégique... et un premier bilan.

> ÉCONOMIE

Forum Emploi et Création d'entreprise

Les 20 et 21 septembre la Mission Locale, Pôle Emploi et Développement 25, soutenus par le Grand Besançon, organisent le Forum Emploi et Création d'Entreprises à Micropolis. Les visiteurs pourront y rencontrer des chefs d'entreprises qui recrutent, déposer leurs CV ou s'informer sur la création et la reprise d'entreprises. Une formule à succès avec des opportunités concrètes comme en témoigne Tourko Gaitukaev. Ce Bisontin de 19 ans a décroché son premier contrat de travail à l'issue du précédent forum en mars dernier: « J'y suis allé sur les conseils de la mission locale, j'ai passé un entretien avec un responsable d'hypermarché et il m'a tout de suite proposé un emploi ». Tourko a ainsi obtenu un contrat de professionnalisation de 6 mois qui lui permet de combiner formation et expérience professionnelle. « Je cherchais un emploi et ce forum est une très bonne idée ».

■ Infos: www.missionlocale-grandbesancon.org



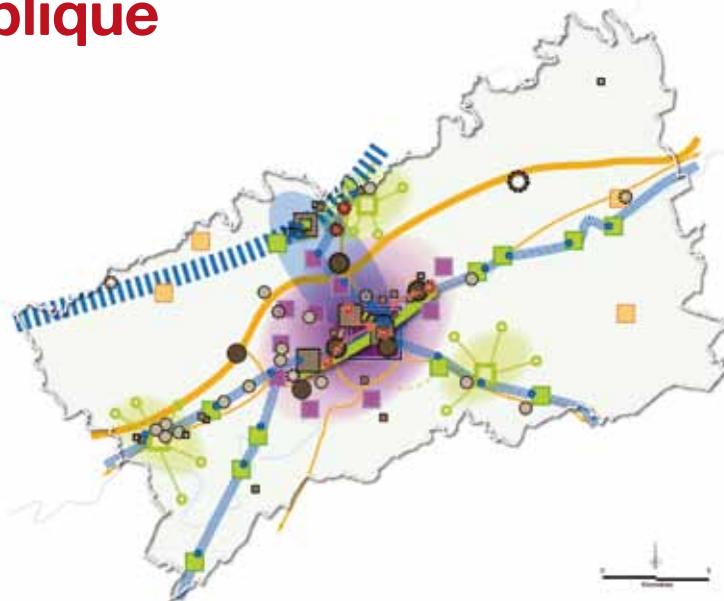
Ce Bisontin de 19 ans a trouvé un emploi grâce au forum organisé en mars.

> STRATÉGIE ET TERRITOIRE

Le SCoT recueille l'avis favorable de la commission d'enquête publique

Après sept années d'élaboration concertée, le Schéma de cohérence territoriale (SCoT), a été arrêté le 20 octobre 2010 par le Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale. Il s'appliquera au Grand Besançon et aux Communautés de communes de la Bussière, des Rives de l'Ognon, de Vaîte-Aigremont, du Val de la Dame Blanche et du Val Saint-Vitois. Il a successivement fait l'objet d'une consultation des services de l'Etat et des collectivités compétentes en matière d'urbanisme, puis d'une enquête publique qui s'est déroulée du 9 mai au 18 juin 2011, avec la tenue de 34 permanences dans 31 communes. La commission d'enquête publique a rendu un avis favorable sur le projet du SCoT assorti de deux réserves qui seront prochainement soumises à l'assemblée délibérante du Syndicat Mixte. Ces deux réserves portent sur la protection des zones humides, et le réexamen des objectifs de développement urbain envisagés pour la commune de Devecey.

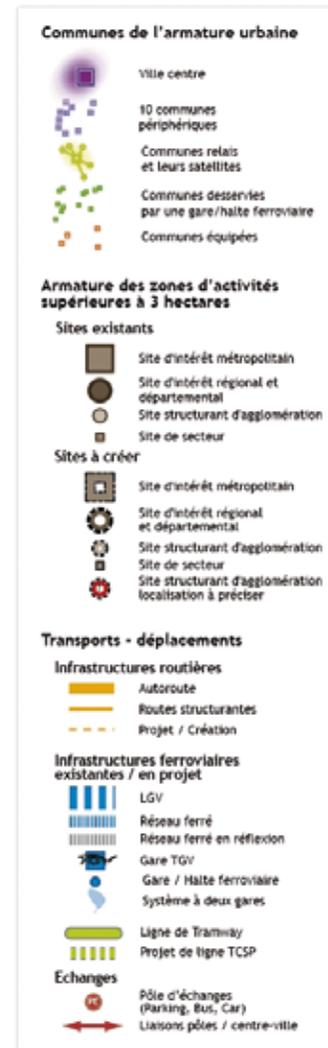
C'est vraisemblablement le 14 décembre 2011 que le Syndicat Mixte du SCoT, présidé par Raymond Reylé, maire de



Chalezeule et vice-président du Grand Besançon, se prononcera sur l'adoption définitive du SCoT marquant ainsi son entrée en vigueur sur les 133 communes couvertes par le Schéma. Un travail de suivi et d'évaluation sera également engagé afin, notamment, de veiller à la bonne réalisation des objectifs annoncés et pour aider les communes à mettre leurs documents d'urbanisme en conformité avec le SCoT. Les avis rendus lors de la consultation ainsi que le rapport de la commission

d'enquête seront consultables pendant un an au siège du Syndicat Mixte du SCoT, des communautés membres du Syndicat ainsi que sur le site internet du SCoT. Le Grand Besançon et les Communautés de Communes voisines disposent d'un schéma d'aménagement et de développement qui leur permettra d'avancer ensemble en toute cohérence pour le bien-être de leurs habitants.

■ **À consulter :**
www.smscot.grandbesancon.fr



> INFRASTRUCTURES

La future Zone d'activités d'Auxon mise en perspectives

À l'invitation de Jean-Louis Fousseret, les instances patronales et les organismes économiques territoriaux ont visité le 6 juillet la gare LGV en construction et le site de la future ZAC d'Auxon.

Occasion de présenter, pour la SNCF, le chantier de la nouvelle gare, et pour le président Fousseret, l'échéancier et les dynamiques qu'ouvre le futur espace économique dédié au tertiaire et appelé à définir une nouvelle centralité socio-économique dans le Grand Besançon, la visite du site a emporté l'adhésion des représentants du monde économique local. « Intéressée par sa technicité et son degré d'exigence environnementale », Marie-Corinne Corbet salue un « outil de développement exceptionnel, en cohérence avec l'image bisontine de ville verte ». La présidente de la CGPME regrette néanmoins le décalage dans les aménagements routiers.

Gilles Curtit, président de la Chambre de commerce du Doubs, également séduit par cette zone, estime quant à lui que les décisions du Conseil général d'aménager l'accès du site par la RD1 devraient lever les inquiétudes. Si ce projet constitue un exemple d'intégration environnementale et une force d'attraction pour les salariés du nord du département, il promet un essor non seulement pour l'agglomération mais aussi pour les territoires voisins, dont le sud de la Haute-Saône. Des enjeux majeurs communs et l'imbrication territoriale ont donc amené à la création d'une instance qui fédère intérêts et moyens vers une prospérité partagée. Nouvelle « porte d'entrée de la Franche-Comté », le site des deux Auxon se veut d'abord une porte sur l'avenir et une démonstration du dynamisme économique du Territoire.

■ **L'inauguration de la gare est fixée au 18 octobre 2011. Quant au chantier de la ZAC, conduit par la sedD 25, les travaux d'aménagement débuteront avec l'année 2013.**



La future gare Besançon Franche-Comté TGV sera inaugurée en octobre.



La maison du tram siège au 24 rue de la République.



Venez découvrir le tramway grandeur nature au salon ferroviaire les 24 et 25 septembre à Besançon.

Votre TRAMWAY se dévoile...

Deux événements de taille vous attendent : l'ouverture, le mardi 20 septembre, de la Maison du tram et l'arrivée de la maquette grandeur nature du futur tramway, visible au Salon ferroviaire de la miniature les 24 et 25 septembre au Parc des Expositions, Micropolis.

La Maison du tram

À partir du 20 septembre, vous êtes les bienvenus à la Maison du tram, LE lieu incontournable pour devenir incollable sur le tramway du Grand Besançon !

À la fois lieu d'information et d'exposition, la Maison du tram est également le lieu principal de présentation du projet, situé au cœur de la ville et à proximité du tracé : en effet, le tram passera à moins de 100 mètres, avenue Cusenier et sur le pont de la République.

Sur 120 m², vous pouvez trouver toutes les informations nécessaires sur le tramway, vous tenir informé de l'avancement des travaux et échanger sur le projet.

Une borne interactive vous plonge en 2015 où vous devenez le conducteur du tramway qui circule dans les rues de Besançon, des écrans vous informent sur l'actualité du projet. Des sièges du tram seront même installés pour que vous testiez leur confort.

Vous avez aussi la possibilité de prendre rendez-vous avec les médiateurs : ils pourront vous

aider et trouver les meilleurs compromis entre vos contraintes et celles du chantier. Rappelons que deux médiateurs sont spécialement dédiés aux relations avec les commerçants et trois autres se consacrent aux riverains.

Découvrez en avant-première votre tram grandeur nature

Directement sortie de l'usine de CAF en Espagne, la maquette est une réplique fidèle, grandeur nature d'une demi-rame du futur tramway.

Soyez les premiers à monter dedans et à le découvrir sous toutes les coutures : le design extérieur avec sa couleur bleu turquoise unique, choisie par les habitants, l'aspect intérieur, le confort des sièges, la cabine du conducteur... Cette demi-rame de 12 m de long sera la vedette du salon ferroviaire de la miniature organisé par l'association Rail Miniature 25. Pendant le week-end, vous aurez la possibilité de devenir le premier conducteur du tramway et de repartir avec votre photo souvenir !

La Maison du tram

- 24 rue de la République à Besançon
- Ouverte au public à partir du mardi 20 septembre
- Accueil du mardi au samedi de 14h à 18h
- Visite de groupes possible sur rendez-vous et atelier tram pour les enfants les mercredis de 10h à 12h

Découvrez la maquette grandeur nature du tram au Salon ferroviaire de la miniature

- Samedi 24 et dimanche 25 septembre au Parc des Expositions Micropolis
- Ouvert samedi de 13h à 19h et dimanche de 10h à 18h
- Tarifs :
5 € pour les adultes
2,50 € pour les enfants
13 € pack famille (2 adultes et 2 enfants)

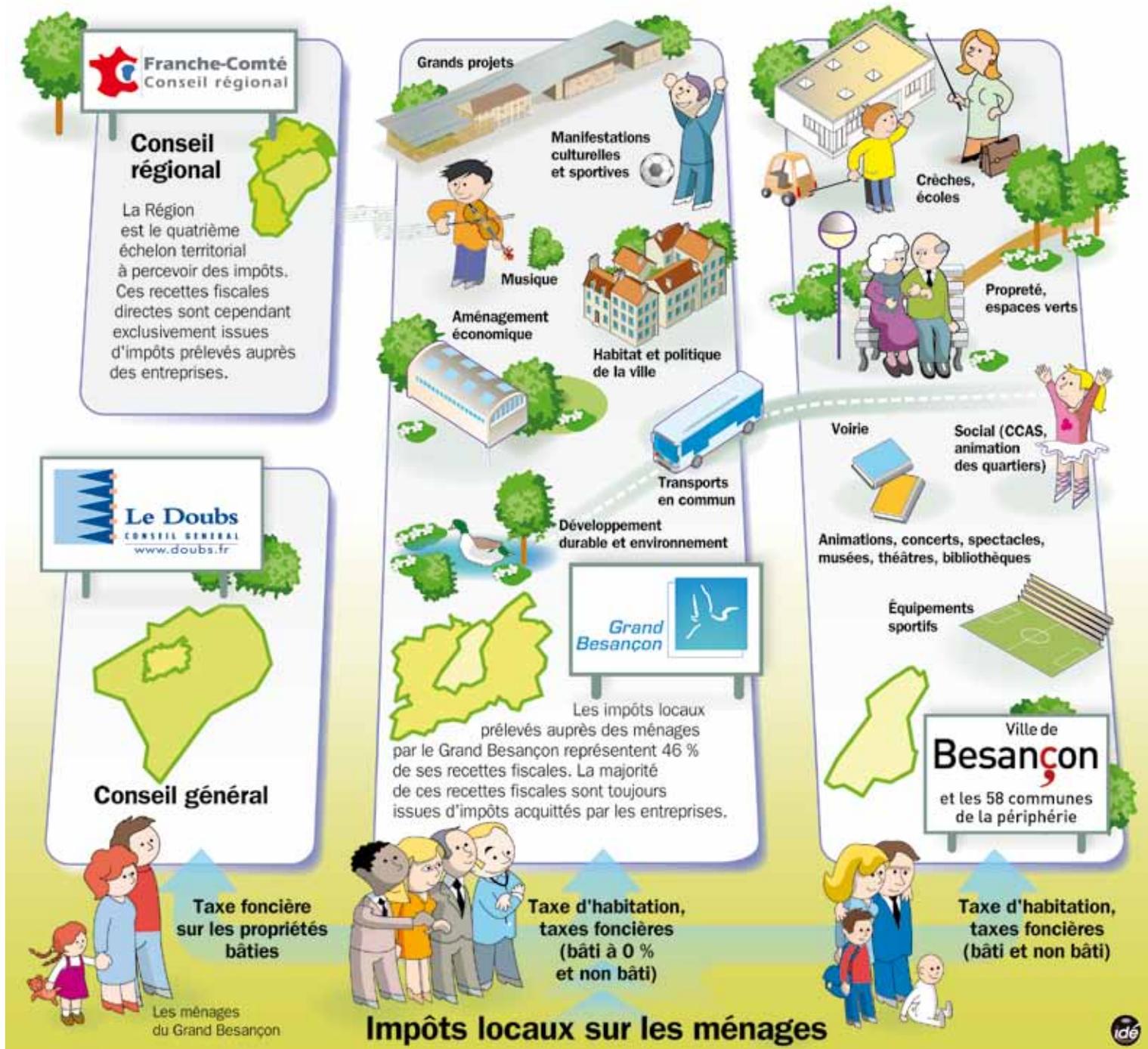
DOSSIER

Dans ce dossier, le Grand Besançon magazine revient sur un sujet un peu compliqué, la réforme de la taxe professionnelle et ses conséquences, mais qui concerne tous les contribuables de l'agglomération. Après avoir rapidement rappelé le point de vue général de la collectivité et de ses conséquences, ce dossier tentera ensuite d'expliquer ce qui va se passer pour tous ceux qui paient des impôts locaux dans le Grand Besançon.

EFFETS DE LA RÉFORME DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

Des nouveautés dans les impôts locaux

Comment les impôts locaux sont-ils utilisés par les Collectivités ?



Quels étaient les impôts locaux jusqu'à présent (impôts appelés globalement par les collectivités locales et établissements de coopération intercommunale) ?

Ils étaient au nombre de quatre :

- la taxe professionnelle payée par les entreprises
- la taxe d'habitation payée par les habitants
- la taxe foncière sur les propriétés bâties payées par les propriétaires d'immeubles
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties payée par les propriétaires de terres, prés, forêts...

Qu'était plus précisément la taxe professionnelle ?

Créé en 1975, cet impôt, payé par les entreprises, était constitué d'un taux fixé par chaque collectivité le percevant, ce taux s'appliquant à une base composée de trois éléments: la valeur locative des immeubles de l'entreprise (comparable à la base de la taxe foncière sur les propriétés bâties), la valeur des investissements réalisés par l'entreprise, et la masse salariale payée par l'entreprise.

Il s'agissait là de l'impôt mettant les entreprises à contribution pour assurer le financement des collectivités locales qui investissent de plus en plus dans les infrastructures de déplacement, dans les zones d'activités...

Quelles sont les grandes réformes ayant impacté la taxe professionnelle ?

Ces réformes ont été nombreuses, mais on n'en citera que les principales...

En 1999, le Parlement, pour favoriser l'emploi, a supprimé progressivement une des trois composantes de la base de la taxe professionnelle à savoir, la masse salariale. Et c'est l'État qui, depuis, verse une compensation par référence à la recette produite en 1998, mais très peu actualisée depuis!

En 2007, le Parlement, pour éviter des prélèvements de taxe professionnelle qu'il estimait excessifs, a plafonné le montant possible de la taxe professionnelle en le limitant à 3,5 % du montant de la valeur ajoutée produite par l'entreprise.

Enfin, dernière réforme en date, en 2010, le Parlement, pour mettre un frein à la délocalisation et pour favoriser la réindustrialisation du pays, a supprimé une autre composante de la base de la taxe professionnelle, à savoir les investissements.

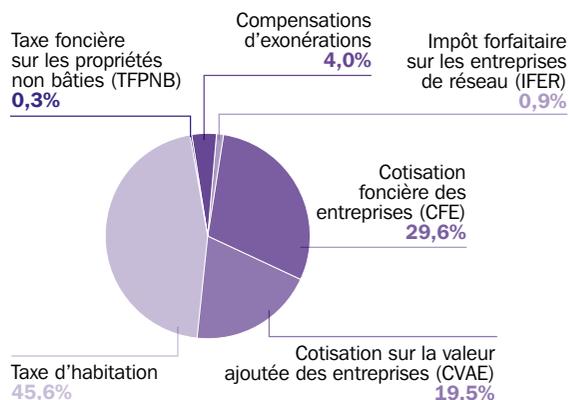
Cette nouvelle réforme, pour assurer les recettes des collectivités, a prévu une participation de l'État, la création de nouveaux impôts, et des transferts d'impôts.

Avant la réforme de la taxe professionnelle, les recettes du Grand Besançon provenaient uniquement des entreprises. Après la réforme, en 2011 : 46 % des ressources sont prélevées sur les ménages.

Avant 2011 : entreprises 100%



Après 2011 : entreprises 54% et ménages 46%



*TASCOM : le Grand Besançon perçoit également la TASCOM mais elle fait l'objet d'un prélèvement du même montant sur la DGF. Le Grand Besançon ne conserve que le produit de l'estimation des bases ainsi qu'une possibilité limitée d'en modifier les tarifs.

Quel point de vue a exprimé le Grand Besançon à l'égard de ces réformes ?

Si ce dossier se veut avant tout pédagogique et explicatif, pour autant, il semble important de rappeler rapidement que les élus du Grand Besançon ont été très critiques à l'égard de ces réformes et pourquoi.

Dans un contexte de dégradations constantes des finances de l'État, il est pour le moins hasardeux de supprimer des recettes et de vouloir les compenser en augmentant les déficits.

Régulièrement, dans les rapports budgétaires, l'Agglomération a souligné la perte de recettes pour le Grand Besançon, résultant de la réforme de la taxe professionnelle de 1999 (suppression de la « base salaire » dont la compensation faite par l'État a été très peu actualisée).

De la même manière, le Grand Besançon a affirmé considérer inopportune la réforme de la taxe professionnelle de 2010 (suppression de la « base investissement »).

Ces deux réformes dont les objectifs affichés font l'unanimité souffrent en réalité d'un grand défaut: leur caractère général. En effet, leurs effets bénéficient indistinctement à toutes les entreprises qu'elles soient ou non florissantes, qu'elles soient ou non exposées à la concurrence internationale et à la délocalisation!

On ne dispose – en outre – d'aucune étude sérieuse sur les effets de telles réformes, rétrospective quant à l'effet réel de la réforme de 1998 sur l'emploi, et prospective quant à l'effet réel possible de la réforme de 2010 sur la réindustrialisation du pays.

Et au final, il est évident que directement ou indirectement, progressivement, ce que certains

contribuables ne paieront plus sera payé par d'autres!

En quoi a consisté précisément la réforme de la taxe professionnelle de 2010 dans le Grand Besançon ?

Avant la réforme, les recettes fiscales du Grand Besançon provenaient exclusivement des entreprises à travers la taxe professionnelle (et de la compensation versée par l'État depuis la suppression de la « base salaires » de la taxe professionnelle).

Après la réforme, à compter de 2011, les recettes fiscales du Grand Besançon proviennent

> de plusieurs impôts payés par les entreprises:

- la cotisation foncière des entreprises (ce qui reste de l'ancienne taxe professionnelle)
- la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
- l'impôt forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER)
- la taxe sur les activités commerciales (Tascom)
- (et des compensations versées par l'État)

> de plusieurs impôts payés par les ménages:

- la part de la taxe d'habitation, antérieurement perçue par le Conseil général (transfert)
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties, antérieurement perçue par les Conseils général et régional (transfert)
- de la possibilité de percevoir un impôt mixte (sur les entreprises et sur les ménages): la taxe foncière sur les propriétés bâties qui ne sera pas activée en 2011!



Qu'est-ce qui change en 2011 pour les ménages ? Qu'est-ce qui change sur votre feuille d'impôts locaux ?

La principale nouveauté de la feuille d'impôt local 2011 réside dans le transfert d'une part de la taxe d'habitation perçue au profit du Grand Besançon. Il ne s'agit pas là de la création d'un nouvel impôt ou d'une nouvelle couche : cette part de la taxe d'habitation revenait précédemment au Conseil général et elle est donc simplement transférée au Grand Besançon par la loi.

Allez-vous pour autant voir apparaître le même taux, le même montant d'impôt ? le plus souvent, non, ce serait trop simple.

Trois éléments doivent donc être expliqués : le taux, les bases d'imposition avec les mécanismes d'abattement, et les effets éventuels d'une « neutralisation » voulue par le Gouvernement.

Qu'est-ce qui change pour les entreprises en 2011 ?

Ayant bénéficié de fortes exonérations en 2010, les entreprises découvrent en 2011, les modalités concrètes de la réforme.

Les plus petites ne sont plus concernées que par la cotisation foncière des entreprises ; et c'est en fonction de leur chiffre d'affaires qu'elles sont ou non redevables de la taxe sur la valeur ajoutée des entreprises.

La Taxe sur les surfaces commerciales (Tascom), quant à elle, concerne les commerces d'une importance certaine, et l'Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER) – comme son nom l'indique – vise quelques entreprises spécialisées (très importantes pour certaines d'entre elles).

* IFER : Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (matériel ferroviaire du réseau national, installations de production d'électricité d'origine nucléaire, thermique ou hydraulique, stations radioélectriques...)

On assiste ainsi à un mouvement de transfert de l'imposition locale des entreprises vers les ménages. C'est particulièrement vrai pour le Grand Besançon qui s'était refusé à créer des impôts sur les ménages et qui – contraint par la loi – va prélever une taxe d'habitation, une taxe foncière sur les propriétés non bâties, et a la possibilité de lever la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Cette tendance à exposer davantage les ménages aux nécessaires contributions fiscales va – hélas – sans doute s'aggraver dans les années à venir ; en effet, aujourd'hui, ce que toute personne un peu avertie savait, éclate au grand jour : les déficits financiers de l'État acculent le pays à des mesures sévères. Ainsi, les dotations de l'État aux collectivités seront-elles gelées (ce qui correspond déjà à une baisse pour chaque collectivité !).

La démonstration étant douloureusement faite, inutile d'en dire davantage sur les quelques réformes malheureuses !

Et l'application de la réforme de la taxe professionnelle de 2010 prenant pleinement effet en cette année 2011, il est nécessaire de l'expliquer pour que chaque Grand Bisontin en comprenne toutes les conséquences.

Mais il est une évidence : quand le Parlement décide une réforme de la fiscalité locale qui impacte donc directement les collectivités locales, ce sont ces dernières qui doivent « faire avec » et qui doivent faire des choix politiques souvent « cornéliens » pour tout à la fois maintenir leurs ressources et leurs capacités à agir, notamment en matière d'investissement, tout en préservant la plus grande équité possible entre tous les contribuables.

C'est cette équation complexe que le Grand Besançon doit résoudre avec des objectifs

multiples : maîtriser autant qu'il est possible les effets de la réforme pour les contribuables, veiller à une réelle équité entre eux, préserver une vraie capacité à équiper le territoire, et garantir à ses habitants des services publics de qualité. Tels sont les défis qui s'imposent au Grand Besançon !

Le taux de la taxe d'habitation appliquée par le Grand Besançon en 2011

Sauf à ce que le Grand Besançon décide une majoration de ce taux – ce qu'il n'a pas fait –, on pourrait penser que ce taux serait identique à celui appliqué en 2010 par le Conseil général ; or ce n'est pas le cas car y est intégré également le transfert des frais de gestion perçus par l'État sur l'impôt transféré. Ces frais de recouvrement, facturés au même tarif par l'État sur l'ensemble du territoire national, n'ont pas été déclinés de façon totalement uniforme pour chaque collectivité. Cet effet, non voulu par la réforme et que le Parlement n'a pas anticipé, pourra se traduire par des hausses de cotisation pouvant atteindre 21 €.

La base imposable de la taxe d'habitation et les mécanismes d'abattement à la base

Les mécanismes d'abattement (qui ne sont pas récents) offrent la possibilité aux collectivités, à partir d'un barème fixé par la loi, de réduire de manière générale la base imposable, et/ou de réduire la base imposable notamment en fonction des personnes à la charge du ménage. Le Conseil général avait voté, jusqu'en 2010, son propre mécanisme d'abattement. Le Grand

Besançon devait ou bien voter le même, ou bien voter son propre mécanisme, ou ne rien voter et se voir appliquer, pour cette taxe d'habitation devenue communautaire, un mécanisme différent selon les communes (par application automatique du mécanisme d'abattement en vigueur dans chaque commune pour la taxe d'habitation communale).

Face à ces alternatives, le Grand Besançon avait deux exigences incontournables: d'abord, promouvoir l'équité entre les contribuables de l'agglomération par application d'un mécanisme d'abattement à la base uniforme; ensuite, assurer un montant de taxe d'habitation permettant de préserver les recettes fiscales du Grand Besançon « écornées » de 1,4 M€ par les mécanismes de compensation mis en œuvre par la loi en 2010.

Parce que la reprise des mécanismes d'abattement appliqués par le Conseil général aurait entraîné une moindre recette et que l'application des mécanismes communaux hétérogènes aurait été source d'inéquité entre les contribuables de l'agglomération, selon leur lieu d'habitation, le Conseil communautaire a décidé d'adopter – pour tout le Grand Besançon – un mécanisme d'abattements à la base pour la taxe d'habitation calqué sur celui qu'appliquent cinquante-sept communes de l'agglomération.

Les effets de la « neutralisation » des conséquences de la réforme voulue par le Gouvernement

Dans une ultime initiative à la fin de l'année 2010 (trois changements entre septembre et décembre!), le Gouvernement a pris l'engagement qu'en 2011, le transfert de la taxe d'habitation ne devrait pas avoir d'impact pour le contribuable... sur la base

de la situation antérieure (taxe d'habitation du conseil général).

La traduction concrète de cet engagement se verra dans les feuilles d'impôts de cet automne. Pour le Grand Besançon, il n'était pas question de changer trois fois d'option sans savoir où cela conduisait alors que la décision relative aux abattements, prise en septembre 2010, répondait à la double volonté d'harmoniser les mécanismes d'abattement pour tous les contribuables de l'agglomération, et de préserver les ressources provenant antérieurement de la taxe professionnelle.

Les élus du Grand Besançon ont choisi de ne pas remettre en cause cette décision, pour des considérations conjoncturelles. Cela n'aurait fait illusion qu'en 2011 et aurait sans doute empêché par la suite de revenir à des règles équitables.

Le pur hasard du calendrier

Nous venons d'expliquer ce qui va changer concrètement sur votre feuille d'impôts locaux (la réforme de la taxe professionnelle qui a des répercussions sur la taxe d'habitation), qui devrait arriver bientôt dans votre foyer. Rappelons juste que cette réforme, décidée par le Parlement entre en vigueur en 2011 et que, dans le même temps, et c'est là que le hasard intervient, le Grand Besançon multiplie ses chantiers pour le tramway (événement propre au Grand Besançon).

Certains y verront un lien direct; or c'est une erreur. Les deux événements ont un seul point commun: le calendrier. Le tramway est en effet financé par le versement Transport (taxe perçue auprès des entreprises et des administrations employant plus de neuf salariés).

Bilans et perspectives de la réforme de la taxe professionnelle

Au fil des pages de ce dossier, une analyse de la réforme de la fiscalité locale vous a été proposée. Il en ressort deux éléments majeurs:

> Dès 2011, il n'y a pas d'alternatives: ce qui est exonéré à un type de contribuable doit ou bien être compensé par l'État ou bien être payé par d'autres contribuables.

> Au fond, quel est le vrai problème de ce transfert de taxe d'habitation pour le Grand Besançon? Il est très simple à énoncer:

- Le taux de taxe professionnelle du Grand Besançon était modéré, inférieur à la moyenne nationale (15,87 % contre 16,14 % en 2009) et offrait des marges raisonnables de progression sans pénaliser les entreprises par rapport à la situation connue dans les autres agglomérations. C'est ce que prévoyait la stratégie fiscale du Grand Besançon jusqu'en 2018.
- Or désormais, la progression fiscale éventuellement nécessaire renvoie aux taxes payées par les ménages, parmi lesquelles la taxe d'habitation déjà lourde dans le Grand Besançon.
- En plus de tout cela, quelle est la « morale » de l'histoire compte tenu des mécanismes de compensation de la taxe professionnelle instaurés par la loi? La réforme législative de la taxe professionnelle a donné raison aux collectivités ayant appliqué auparavant un taux élevé de taxe professionnelle! Ceci est d'ailleurs consolidé par le fonds national de garantie des ressources qui va conduire des territoires comme le nôtre à prélever des impôts pour les reverser au bénéfice d'autres territoires dans lesquels les impôts nouveaux transférés produiront moins que la taxe professionnelle antérieure! CQFD!

En résumé

- Le taux de la taxe d'habitation – par l'effet de la loi – passe de 8,58 % à 9,47 % (c'est le résultat de l'addition de sommes payées antérieurement sur deux lignes).
- Les incidences liées à l'évolution/l'harmonisation du mécanisme d'abattement à la base, ne concerneraient qu'une partie des contribuables (10 % des contribuables à la TH en sont exonérés, 42 % bénéficient de réduction...). La plupart des 48% des ménages concernés verra une hausse d'environ 25€ (mais il y aura des exceptions).
- Les effets de la neutralisation voulue par le Gouvernement sont difficiles à chiffrer a priori...



© Studiovision Dole

Outre l'économie, la santé et les transports, le tourisme fait également partie du partenariat entre les deux agglomérations.

> Partenariat

Besançon-Dole, l'union fait la force

Le 8 juillet dernier, le Grand Besançon et le Grand Dole ainsi que les Villes de Besançon et Dole ont signé une charte de partenariat. Les premières actions de coopération entre les agglomérations sont en place, préfigurant la création du pôle métropolitain plus vaste, le Centre Franche-Comté.

La Charte de partenariat signée le 8 juillet 2011 par Jean-Louis Fousseret, maire de Besançon et président du Grand Besançon, Jean-Claude Wambst, maire de Dole et Claude Chalon, président du Grand Dole, est le fruit de trois années de contacts et de rapprochement entre les collectivités. Dans un contexte de concurrence entre les territoires au niveau national et même européen, il devient de plus en plus nécessaire de collaborer, de s'unir pour être plus fort.

Premier pas vers une coopération plus large

Besançon et Dole ont donc entériné un premier partenariat qui est également le premier maillon d'une coopération plus large qui se dessine : la création d'un vaste territoire de coopération, précurseur d'un pôle métropolitain Centre Franche-Comté.

Cette démarche associera également les territoires de Pontarlier et Lons-le-Saunier, Vesoul, voire d'autres pour créer un espace de développement dynamique, cohérent et en phase avec la réalité d'un bassin de vie. Ainsi regroupés, les territoires du Centre Franche-Comté verraient leur capacité à peser dans les négociations sur les grands enjeux stratégiques renforcés.

Collaborer, innover, faire entendre sa voix, éviter une concurrence sauvage, tels sont les objectifs de la charte signée entre Besançon et Dole. Pour cela, les deux entités s'engagent à mener des actions communes dans les domaines de l'aménagement et du développement.

S'appuyer sur des domaines stratégiques

L'économie fait naturellement partie des préoccupations référencées dans la charte. La

filière bois et l'industrie agroalimentaire, présentes dans les deux agglomérations, recevront, par exemple, un soutien commun.

En matière de transports, les territoires de Besançon et Dole travaillent ensemble sur les dossiers tels que le TGV et plus particulièrement la branche sud de la LGV, l'aéroport de Dole-Tavaux, le développement du covoiturage...

Cette reconnaissance des Territoires, en matière de transport, d'éducation ou bien de santé, va bien au-delà des contours communaux. Prenons l'exemple du lancement, au début de cet été, de la brochure « Au fil du Doubs » qui propose des idées de sorties entre Dole et Besançon. Le tourisme est également l'un des axes majeurs de cette coopération. Il s'agit notamment de promouvoir les destinations touristiques de manière conjointe, de fédérer les sites à visiter entre eux pour attirer plus de touristes et plus longtemps.

Aller au-delà des compétences habituelles

Enfin, si la santé n'est pas directement une compétence des Communautés d'Agglomération, elle n'en est pas moins une préoccupation majeure des élus. Le Grand Besançon, le Grand Dole et, plus tard le pôle Centre Franche-Comté agiront donc également dans le domaine de la santé. À l'image de l'Institut Régional Fédératif du Cancer (IRFC) qui permettra à tous les Francs-Comtois de bénéficier de la même qualité de soins en cancérologie dans leur hôpital local, il s'agira d'offrir à tous les habitants le même niveau de soins et de bénéficier de la recherche quel que soit le lieu de prise en charge... La démarche qui s'initie donc aujourd'hui aura à terme des conséquences importantes et concrètes pour le confort de vie de tout un chacun en Franche-Comté : le dynamisme de nos Territoires.



Jean-Louis Fousseret (au centre), président du Grand Besançon et maire de Besançon, entouré de Claude Chalon, président du Grand Dole et, de Jean-Claude Wambst, maire de Dole.



La crèche intercommunale de Saône est un bel exemple de projet étudié par l'AudaB.

> AudaB

10 ans d'ingénierie au service des collectivités

Née dans le sillage du Grand Besançon pour asseoir la réussite de son développement, c'est comme lui, en 2011, que l'AudaB fête ses 10 ans d'existence. Son action est dédiée à l'accompagnement et à l'assistance des 133 communes et des 6 établissements publics de coopération intercommunale qui composent le SCoT de l'agglomération bisontine, dans la conduite de leurs projets d'aménagements urbains.

■ Hôtel Jouffroy,
1 rue du Grand Charmont
tél. 03 81 21 33 00
mail: contact@audab.org
site: www.audab.org

« Au nombre des 52 agences d'urbanisme françaises, cette structure associative met à disposition des élus son équipe pluridisciplinaire d'experts (architecte-paysagiste, urbaniste, démographe, statisticien, juriste, économiste, géographe, cartographe), fournissant en amont les éléments diagnostics, techniques, juridiques et administratifs nécessaires à la prise de décision, dans un souci de développement durable des territoires » explique Michel Rouget, son directeur.

Créée sous l'impulsion de trois membres fondateurs (Grand Besançon, État et Conseil général lire page 11), l'AudaB* a vu croître au fil de la décennie le nombre de ses adhérents: le SCoT, la Ville de Besançon, les 59 communes de l'Agglomération bisontine, le Conseil régional, les communautés de communes voisines, et cette année, la Métropole Rhin Rhône, élargissant ainsi le champ d'intervention de l'AudaB en termes de compétences, de missions et de territoire.

« Mettre en œuvre le SCoT, ouvrir notre champ d'action vers les grands territoires (notamment dans le cadre du pôle métropolitain Centre Franche-Comté), inscrire le développement durable comme impératif stratégique d'aménagement des territoires, et être un véritable laboratoire d'idées et lieu d'appréhension des évolutions sociétales, telles sont les grandes orientations de notre action pour 2011/2013 » ajoute Jean-Paul Dillschneider, le président de l'AudaB et vice-président du Grand Besançon.

Le partenaire avant projet

Pour concrétiser une ambition, une collectivité peut solliciter l'AudaB afin d'en évaluer avec elle la pertinence, d'envisager les impacts socio-économiques, démographiques, environnementaux, de faire réaliser les études préalables de faisabilité, de trouver le conseil, l'orientation vers les organismes adéquats, l'appui à projet et l'aide aux démarches. À charge pour elle ensuite de conduire ou non son programme.

Si l'inscription des fortifications de Vauban au patrimoine de l'Unesco, certaines études préalables de la gare LGV ou du tramway, représentent la part « visible » de l'activité de l'AudaB, le travail mené auprès des collectivités constitue « la partie immergée de l'iceberg ». À Saône par exemple, les projets de requalification du bourg et les ambitions de développement se sont appuyés sur elle: réflexion sur les déplacements, relocalisation du groupe scolaire, étude de faisabilité pour la création d'un lotissement, préconisations pour les aménagements futurs, appui technique pour la création de la crèche intercommunale... L'AudaB soutient chacun de ces projets.

Depuis 2001, la grande majorité des communes a ainsi été accompagnée dans l'élaboration ou la définition de projets, et assistée dans la création ou la révision des documents d'urbanisme. Aujourd'hui, l'AudaB travaille à la physionomie de notre cadre de vie et de la ville de demain.

* AudaB: Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon

PELOUSEY

Une commune très « maternelle »!

À l'étroit en raison de la hausse des effectifs, les petits écoliers de Pelousey, en cette rentrée 2011, découvrent leur nouvelle maternelle.



Les jeunes élèves ont pu intégrer une école maternelle toute neuve.

Extension voisine flambant neuve du groupe scolaire actuel, la nouvelle maternelle, conçue selon les normes environnementales Bâtiment Basse Consommation, offre trois salles de classes et une salle de motricité aux 70 petits élèves. Conditions d'apprentissage optimisées et espace d'accueil en phase avec l'essor démographique de la commune, cette maternelle réunit ce qui se fait de mieux en termes de confort et de fonctionnalité pour les moins de 5 ans. « Ce sont les parents d'élèves, des bénévoles et les associations locales qui ont effectué le déménagement et le rangement des matériels et mobiliers » tient à souligner madame le maire, Catherine Barthelet. Si l'inauguration de cette première phase de travaux est prévue prochainement, la seconde tranche a été entreprise en juillet; elle concerne la rénovation de la partie du bâtiment dévolu au primaire et datant des années 1980. Mise aux normes handicap, isolations phonique et thermique, rampes de sécurité, blocs sanitaires, les élèves du primaire auront droit eux aussi à des locaux relookés et modernisés.

BOUSSIÈRES

Citoyens en herbe



Elsa, nouvelle élue, et Corentin, ex-élu, dans la salle du conseil municipal de Boussières.

« Associer la jeunesse à la politique de la commune, l'éveiller à la citoyenneté, favoriser les liens intergénérationnels » tels sont les objectifs de Bruno Bernard et d'Isabelle Châtaigner, élus initiateurs et animateurs du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) de Boussières. À la promotion inaugurale de 2009 a succédé en mai celle de 2011-2013, composée de 11 jeunes du CM2 à la 3^e, élus en bonne et due forme et en présence du maire Bertrand Astric. Entre les deux mandatures, la passation se fera en septembre. Pour Corentin, 15 ans, jeune sapeur-pompier et ex-élu, et Maël, 12 ans, s'impliquer dans le CMJ, correspond à « l'envie d'être utile, d'aider les gens, d'apprendre et comprendre comment les choses se passent ». Elsa, 9 ans, la benjamine, ne manque pas d'idées concrètes: « créer un skate parc, organiser des concerts, des actions pour les personnes âgées comme faire les courses, mais aussi des sorties à la Maison de la Réserve grâce aux avantages de la Carte Jeunes », proposée par la Mairie.

VAUX-LES-PRÉS

Un terrain multisports et multi-générationnel

Dorénavant, les 350 habitants du village bénéficient du nouvel espace sportif « Didier Trincano ». Football, volley, basket, tennis et même piste de course. De nombreuses activités sont possibles, ce qui favorise les échanges entre les générations. Si les enfants l'ont immédiatement adopté et l'occupent régulièrement, les adultes en ont aussi pris possession. Des groupes extérieurs viennent également toutes les semaines se dépenser. « C'est vraiment bien de pouvoir jouer en un même endroit à des jeux différents » expliquent Léo et ses copains. « Les plus jeunes peuvent jouer ici en toute tranquillité, jouer une maman qui vient surveiller ses enfants, ils ne jouent plus sur la route... ». D'un coût de 82000 euros financé à 50 % par les subventions de plusieurs collectivités, le terrain multisports fait l'unanimité.

GRAND BESANÇON

Compostage collectif? Il suffit de demander!

Dans la perspective de la mise en place en 2012 de la Redevance incitative, le Sybert (Syndicat mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets) étend son action pour le compostage collectif. Près de 70 % des Grand Bisontins vivent en immeubles, l'enjeu est donc de taille. Grâce à ce procédé écologique de valorisation des déchets organiques, les ménages peuvent alléger de 30 % le poids du bac gris. Copropriétaire ou locataire, toute personne logeant en résidence collective, publique ou privée, peut solliciter le Sybert pour faire installer le matériel et recevoir la formation adéquate, à condition que le projet soit validé en conseil syndical ou en assemblée générale et qu'il mobilise des personnes motivées. Depuis 2010, 50 demandes ont été enregistrées et près de 30 résidences de l'agglomération sont déjà équipées.

■ Contact: 0381.21.1560
secretariat.sybert@sybert.fr

BESANÇON

Balise25 fait sa rentrée

L'école d'orientation de Balise25 reprend ses activités liées à la course d'orientation. Initiez-vous ou perfectionnez-vous à la lecture de carte, à l'utilisation de la boussole puis lancez-vous dans la course à pied mais faites également du raid, du VTT ou du ski d'orientation! Profitez-en pour randonner sur les circuits balisés par le Grand Besançon.

■ Contact : 06 68 87 64 53
ou contact@balise25.fr

Appel à bénévoles pour S.O.S. Amitié

L'association S.O.S. Amitié de Besançon recherche des «écouteurs» pour renforcer son équipe qui reçoit les appels de personnes en détresse.

■ Contact : 03 81 52 17 17
ou sosabesac@wanadoo.fr

La Marelle, un trait d'union pour familles déchirées

Quand la séparation ou le divorce se passent mal, que le lien parent(s)-enfant(s) menace de rompre, l'association la Marelle à Besançon offre un lieu de rencontre pour l'exercice des droits de visite. En action depuis 1993, la Marelle a créé, en 2010, un autre service, la médiation familiale, qui aide à apaiser les situations conflictuelles entre membres d'une même famille.

« Écoute impartiale, neutralité et confidentialité sont garanties » souligne Françoise Bernard, médiatrice familiale diplômée.

« Le premier entretien de médiation est gratuit; les suivants sont tarifés sous condition de ressources avec une participation minimum de 2 € » précise Catherine Gaétan, coordinatrice des deux services. « Avec un an seulement de recul, difficile de donner des chiffres significatifs sur ce nouveau service. Un constat: la fréquentation est en hausse » résume Annick Labourey, la présidente.

■ 17 rue de la Grette - 0381527399
du lundi au vendredi 9h-12h et 14h-18h (sauf lundi après-midi)

BESANÇON

Strasbourg-Brest à vélo pour sensibiliser aux maladies respiratoires



Le cycliste a fait étape à la Maison du Souffle de Besançon.

Cyclotouriste habitué des longs périple, Michel le Bourdonnec s'est élancé de Strasbourg à vélo le 29 juin dernier pour rejoindre Brest un mois plus tard. Le 4 juillet, il a fait étape à Besançon, invité par l'association bisontine Don du Souffle. Un long périple qui demande du souffle justement pour sensibiliser le public à la cause des insuffisants et handicapés respiratoires. Lui-même président d'une association prestataire d'assistance respiratoire à domicile, il sillonne la France le long de la véloroute au gré des canaux et rivières. Créé en 1973 par des pneumologues et réanimateurs, le Don du Souffle intervient dans l'application de traitements médicaux à domicile. L'équipe médicale, paramédicale et technique accompagne les patients, forme les professionnels et investit dans la recherche des pathologies respiratoires. Cette association peut être contactée par les malades et leurs familles.

■ Contact : Maison du Don du Souffle, Tél 03 81 52 51 34

MISEREY-SALINES

Voda, un nouveau concept pour l'hébergement des séniors

46 logements, de la chambre au T2 sortiront de terre début 2012 sur le site des anciennes écuries du village de Miserey-Salines. La nouvelle résidence réservée aux séniors sera multiservices. Livraison prévue à l'été 2013.



Le village va revêtir un nouveau visage.

Depuis 1961, les écuries ont rythmé la vie du village. D'ici deux ans, au cœur de ce dernier, la résidence Voda du groupe BTP Cola accueillera des personnes âgées non dépendantes. La maison n'est pas médicalisée mais proposera des prestations médicales en lien avec des médecins libéraux. De conception bioclimatique, elle abritera autour d'espaces collectifs 28 chambres individuelles de 20 m², 14 studios de 22 m² avec kitchenettes et 4 T2 de 30 m².

Le 23 juin dernier lors de la réunion d'information, plus de 80 personnes ont montré leur intérêt pour le projet. Les futurs acquéreurs pourront soit occuper leur logement ou le louer en bénéficiant des avantages fiscaux de la loi Scellier LMNP (loueur meublé non professionnel). Avec les services de restauration, de

blanchisserie et d'animation, le coût du loyer oscillera de 1 400 à 2 000 euros par mois.

Marcel Felt, le maire de Miserey-Salines et vice-président du Grand Besançon, accueille cette initiative privée avec satisfaction: « Cette résidence de services nous a séduits par son caractère intergénérationnel. Nous avons facilité l'émergence de ce projet privé. Il est important que les personnes âgées puissent rester dans un cadre et un secteur géographique familier. Cette nouvelle structure répond également à un besoin sur le nord de l'agglomération ». Un argument de plus lorsque l'on sait que les besoins en hébergements pour séniors vont doubler en l'espace de cinq ans. Une autre résidence Voda est en projet, cette fois, sur la commune de Chalezeule.

MONTFAUCON

Une pension pour chevaux

Créées à proximité du centre de Montfaucon, « les écuries du Mont » ont ouvert leurs portes au printemps au milieu de 20 hectares de prés, sous la houlette de Carole Tisserand,oureuse des chevaux de longue date. « Ce n'est pas un centre équestre mais une écurie de propriétaires,

précise cette habitante de la commune, qui souhaitait s'implanter à Montfaucon. *J'accueille, je nourris et peux m'occuper de 20 chevaux. Leurs propriétaires n'ont que le plaisir de venir les monter, quand ils le souhaitent* ». Neuf pensionnaires sont pour l'instant installés dans

les boxes. La propriétaire des lieux propose aussi des balades en poneys. La mise en place de cette structure a reçu l'aide de la municipalité, comme le souligne Pierre Contoz, le maire et vice-président du Grand Besançon : « Nous avons accompagné Madame Tisserand, qui n'avait pas de terrain à disposition, en lui proposant cette parcelle, vendue à prix agricole coûtant ; c'est un beau projet qui est de plus en phase avec la philosophie sur l'agriculture périurbaine menée par le Grand Besançon ». Avec le montage du dossier et la construction du bâtiment à ossature bois de 430 m², complété par un club house et une carrière, il aura fallu deux ans à la jeune femme pour réaliser son rêve.

■ **Les Écuries du Mont,**
Carole Tisserand,
25660 Montfaucon
Tél 06 47 73 19 75



Neuf pensionnaires sont actuellement chouchoutés par Carole.

BESANÇON

La capitale comtoise a « roulé des mécaniques »

Après Grenoble et Marseille, Besançon a accueilli pour la première fois, du 28 août au 2 septembre, sur le campus de la Bouloie, le 20^e congrès français de mécanique (CFM). Tous les deux ans, l'événement réunit la communauté scientifique et technique francophone de la Mécanique. Chercheurs, enseignants et industriels, soit environ un millier de participants, se sont rencontrés autour de 900 communications scientifiques et conférences. Le grand public a pu assister au colloque « Horlogerie et Chronométrie ». Pour Philippe Picart, le président du CFM 2011, la tenue à Besançon du congrès a été « une reconnaissance de l'importance que tiennent dans notre agglomération la recherche, la formation et les activités industrielles en mécanique ».

NANCRAY

Une rentrée riche au musée

Bisontin d'adoption, le peintre américain John Mayer offre sa vision de la région avec une exposition au musée de Nançray, « Architecture et paysages en Franche-Comté », à découvrir jusqu'au 6 novembre. Le 2 octobre, en avance sur le calendrier, une journée thématique sur le thème « Sorcières » offrira potions, remèdes, histoires, légendes et magie, avec des ateliers et spectacles pour les plus jeunes et la découverte de l'exposition « Magie blanche / magie noire dans les jardins et bien d'autres surprises ». Les 8 et 15 octobre, deux stages sont proposés aux adultes, sur les thèmes de la conservation à l'ancienne et de la cuisine au four à pain (sur réservation au 0381552017). Enfin, du 19 au 23 octobre, la semaine du goût permettra d'égayer les papilles en (re)découvrant plantes sauvages et légumes aux saveurs de l'automne...

■ Infos :
www.maisons-comtoises.org

SERRE-LES-SAPINS

La fontaine remise à neuf

Un peu en retrait du village, la jolie fontaine de Pierreley, lieu de promenade bien connu des habitants de Serre-les-Sapins, avait été bien mise à mal par les ans, au point que la municipalité avait dû en interdire l'approche, sa voûte menaçant de s'effondrer. Grâce à deux bénévoles de l'association la Nassel (Nouvelle association saint-sapinoise pour l'environnement et les loisirs), qui se sont proposés pour effectuer la rénovation – la commune se chargeant de l'achat des matériaux – l'édifice a retrouvé tout son lustre. « La voûte, qui s'affaissait, a dû être soulevée, ce qui nécessitait une bonne connaissance de ce type de travaux » souligne Marie-Thérèse Bonnet, présidente de la Nassel. Jean-Yves Rauch et Maurice Bonnet, les bénévoles qui se sont chargés du chantier ont mis quinze jours pour remettre à neuf l'édifice. Cette pièce du patrimoine local est de nouveau accessible depuis cet été, pour la plus grande joie des promeneurs.



La fontaine a été remise à neuf.

Espace d'expression libre des élus communautaires

Les textes publiés sont sous la seule responsabilité des signataires.

À la périphérie

LE POINT DE VUE DE CATHERINE BOTTERON

Un territoire, des enjeux

La CAGB fête ses dix ans : quels sont ses points forts et ses atouts ? Comment les 58 communes ont-elles évolué aux côtés de Besançon ? Le SCOT et le DOG fixent les grandes orientations de renouvellement et de développement durable au regard des lois Grenelle.

En matière d'habitat, le PLH contraint fortement les communes à construire un nombre de logements aidés sans se préoccuper des spécificités locales et de la question de la mixité sociale et générationnelle. En matière économique, la zone de Valentin - Miserey-Salines - Châtillon-le-Duc, à proximité de la gare LGV devrait être identifiée comme secteur de renouvellement urbain.

Le développement du secteur Nord, territoire à "enjeux" a fortement mobilisé les élus de sept communes : les Auxon, Châtillon, Chevroz, Cussey, Devecey et Geneuille pour construire notre avenir avec la Région, les Conseils Généraux et la CAGB. La réforme des collectivités territoriales donnera un nouveau visage aux territoires qui vont devenir plus vastes et plus compétitifs. Le rayonnement et l'attractivité d'une grande collectivité portés par une vision volontariste de l'ensemble de ses acteurs renforcent les potentialités. L'adhésion des citoyens : administrés, acteurs économiques, associations et élus est nécessaire pour construire durablement ce territoire.

Catherine BOTTERON
Maire de Châtillon-le-Duc
Déléguée communautaire de la CAGB

LE POINT DE VUE DE JEAN-PIERRE TAILLARD

Quand le bateau tangue, chaque passager ne peut que faire confiance à l'équipage et son capitaine. Si les matelots discutent les consignes, le capitaine disperse son énergie et la confiance de chacun s'effrite.

Naturellement, le pilotage d'une collectivité se construit sur un autre mode de fonctionnement : tous les élus sont les acteurs de la réflexion, du débat d'idées, puis ensuite de la prise de décision. Lorsqu'un projet, élaboré par une commission d'élus puis approuvé par bureau, est présenté aux membres du Conseil, on imagine que le consensus s'établira aisément dans l'assemblée.

Ainsi, au cours des dix premières années de son existence, la CAGB a fait la preuve de sa capacité à créer le consensus, avec des scrutins qui obtiennent souvent plus de 90 % de voix favorables aux projets présentés. Cependant, de nombreux élus sont lassés des effets de manches répétés de tribuns qui mobilisent le débat dans l'espoir d'exister, ressassent un dogme ou remettent en cause une décision pour laquelle l'assemblée avait donné mandat à l'exécutif de l'Agglomération.

Dans une période difficile, où les collectivités locales sont contraintes de prendre le relais d'un état qui doit réduire la voilure, le comportement des élus de proximité se doit d'être exemplaire pour que les débats dans notre assemblée ne s'apparentent pas, dans l'esprit du public, aux séances du Palais Bourbon ou aux récentes chamailleries entre les parlementaires de Washington.

Jean-Pierre TAILLARD
Maire d'Avanne-Aveney
Vice-président délégué de la CAGB

LE POINT DE VUE DE JEAN-PAUL DILLSCHNEIDER

L'Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon (AudaB) fête ses dix ans

En décembre 2000, l'AudaB a été créée afin d'accompagner l'agglomération dans l'élaboration de ses politiques publiques, mettre en œuvre le schéma directeur et renforcer les collaborations entre les collectivités locales et l'État.

Proche des communes de l'agglomération afin de les accompagner dans leur projet de PLU, de carte communale et dans leurs réflexions d'aménagement, l'AudaB élabore et contribue également aux nombreux projets d'envergure de ses principaux membres : inscription des fortifications de Vauban à l'Unesco, projet d'agglomération, Doubs 2017, schémas régionaux, SCoT, TGV, jardin botanique, coopération avec les territoires limitrophes...

Le 4 octobre, l'AudaB ouvre ses portes à ses partenaires afin de partager ses 10 ans d'activités et ses projets d'avenir.

Jean-Paul DILLSCHNEIDER,
Maire de Fontain,
Président de l'agence d'urbanisme (AudaB)
et vice-président délégué de la CAGB

Ville de Besançon

LE POINT DE VUE DE BENOÎT CYPRIANI

Déchets : une agglomération en pointe

Un vrai bouleversement se prépare pour l'été 2012 : l'instauration sur l'ensemble de l'agglomération d'une facturation tenant compte du poids des déchets produits par chacun. Si ce principe est déjà en vigueur dans beaucoup de zones rurales, c'est la première fois qu'il sera appliqué dans une zone urbaine de cette taille. On s'en doute, la responsabilisation de chacun est plus facile lorsque les poubelles sont individuelles. Un travail tout particulier devra donc être mené au sein de chaque immeuble collectif. Cela devra se faire au niveau du conseil syndical des copropriétaires, des associations de locataires, mais aussi entre les occupants de chaque cage d'escalier. Avec un fort soutien, bien entendu, de la CAGB. Ce ne sera pas toujours facile, il faudra innover pour réussir à impliquer tous les citoyens. Le but de ces changements est de réussir à réduire nos déchets en achetant mieux et en triant plus. Les efforts impulsés par la CAGB et le SYBERT portent déjà leurs fruits : en deux ans, les déchets résiduels (poubelle grise) ont diminué de 7,6 %.

Benoît CYPRIANI
Délégué communautaire de Besançon

LE POINT DE VUE DE CATHERINE GELIN

Politique, aménagement du territoire, ZNIEFF et ses conséquences économiques :

Référendum 2001 : les Bisontins choisissent plutôt la gare de Besançon pour accueillir la LGV. Néanmoins, ils découvrent en février 2002 que cette gare sera implantée à Auxon. La CAGB s'est engagée avec les communes concernées à financer des infrastructures liées à cette gare dont la liaison ferroviaire Besançon-Auxon et la zone d'activité tertiaire. En décembre 2009, cette zone est déclarée pour moitié en Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF). Conséquence : Il sera plus facile de développer des activités tertiaires en Haute-Saône. Aujourd'hui, de nouvelles mesures permettront un aménagement concerté. Mais réfléchissons : la loi Bouchardeau de 1982 qui légalise la notion de ZNIEFF aurait pu être utilisée pour réaliser des études préalables, lesquelles auraient permis un meilleur choix pour l'emplacement de la gare et des financements partagés entre les deux départements. La concertation est indispensable. Nous devons faire face à des grands défis sur l'énergie, la préservation des sites naturels et organiser l'économie afin que chaque citoyen puisse prétendre à une meilleure qualité de vie.

Catherine GELIN
Déléguée communautaire de Besançon



Le Grand Besançon a balisé des circuits pédestres et VTT de tous niveaux et les a mis en ligne.

> En balade

Randonnez dans le Grand Besançon!

Dix-huit boucles pédestres et six à VTT sont désormais balisées et ouvertes à tous sur le territoire du Grand Besançon, de la balade familiale à la pratique plus sportive. Au départ de treize communes, ces tracés se retrouvent en détail sur le site internet de l'Agglomération bisontine... d'autres suivront à l'avenir.

Améliorer l'offre de randonnées sur son territoire et permettre d'en découvrir les richesses naturelles et culturelles, en lien avec les 59 communes qui le composent : voilà ce que souhaite réaliser le Grand Besançon en créant ce maillage de boucles. La première étape de cette mise en œuvre, dont l'aménagement a été achevé pour l'été* représente, quelque 120 km de circuits pédestres et 100 km en VTT, proposés sur le secteur du Plateau et les secteurs de Beure, Busy et Vorges-les-Pins (lire encadré). Que l'on soit sportif ou simple amateur de balades, les tracés sont adaptés à tous les niveaux de pratique et chacun peut composer à la carte son propre circuit. Pour faciliter les balades, le Grand Besançon a mis en ligne les itinéraires proposés, dont les points de départ sont situés en majorité au cœur des communes, vers un parking ou un arrêt de bus Ginko.

En cliquant sur la commune souhaitée, les détails du parcours choisi s'affichent instantanément, carte à l'appui, ainsi que les consignes de balisage à suivre, la charte du randonneur et les liens vers les publications des autres acteurs de la randonnée. Des vidéos des parcours sont également proposées. Enfin, les usagers sont associés à la surveillance des itinéraires et peuvent signaler les problèmes éventuels. L'étape suivante, pour le Grand Besançon, consistera à développer ce maillage de circuits à l'Eurovélo6 (le fameux tracé Nantes-Budapest) qui longe la vallée du Doubs puis peu à peu, à l'élargir à l'ensemble de son territoire.

* Avec le soutien financier :
- de l'État – DATAR dans le cadre du Massif du Jura,
- et du Conseil général du Doubs, dans le cadre du PDIPR.



De Nancray à Vorges-les-Pins, 220 km de plaisir

Aménagées ce printemps et toutes balisées, ce sont 18 boucles pédestres (120 km) et 6 en VTT (100 km) que peuvent emprunter marcheurs et vététistes au départ de treize communes : Arguel, Beure, Busy, Fontain, Gennes, Larnod, La Chevillotte, Mamirolle, Montfaucon, Morre, Nancray, Saône et Vorges-les-Pins. En pédestre, on dénombre 8 boucles « difficulté familiale », 8 boucles « difficulté moyenne » et 2 boucles « difficulté sportive » (balisage jaune et bleu), le plus petit parcours proposé est d'environ 4 km pour 2h, le plus long de 12 km à parcourir en 4h. Au volet VTT, les six tracés (identifiés par un numéro de circuit apposé sur les balises et par la couleur correspondant à sa difficulté, bleu, rouge ou noir) varient d'une « difficulté moyenne » à « très difficile » et s'échelonnent de 10 km à 25 km, avec des départs qui peuvent s'effectuer, au gré des envies, dans plusieurs communes.

MAR- CHÉS



Marchés de producteurs du Grand Besançon

Venez déguster les produits locaux, directement du producteur au consommateur

PUGEY

1^{er} et 3^e samedis du mois de 8h à 12h

PELOUSEY

2^e samedi du mois de 9h à 13h

MORRE

2^e et 4^e samedis du mois de 8h à 12h

GENNES

2^e samedi du mois de 17h30 à 22h

TALLENAY

1^{er} samedi du mois de 9h à 13h

DANNEMARIE-SUR-CRÊTE

samedi 15 octobre
et 19 novembre, place de l'église
de 9h à 13h

AUXON-DESSUS

Tous les dimanches de 9h à 12h

Marché

Contact, tél. 03 81 58 76 11
Place de l'église

EXPO- SITIONS

BESANÇON

Du 21 au 23 octobre

5^e édition de la Biennale des Arts Plastiques en Franche Comté

143 artistes peintres, sculpteurs, photographes francs comtois
présenteront plus de 2 000 œuvres.

À Micropolis



BESANÇON

Du 24 au 30 septembre

Louis Batlogg

Peintures sur paysages de neige
du Haut-Doubs, Ornans,
la Vallée de la Loue...

De 14h à 20h.
Galerie de l'ancienne poste,
Grande-Rue

GENNES

8 et 9 octobre

« Art et nature » sur les savoir-faire de chacun

De 14h à 18h le samedi
et de 10h à 17h30 le dimanche
Rens. : 03 81 55 89 00
Salle polyvalente

BESANÇON

Du 8 au 14 octobre

Peintures

Treize artistes amateurs
(huiles, aquarelles, pastels...)
Tous les jours de 10h à 19h.
Galerie de l'ancienne Poste,
Grand Rue

BESANÇON

Du 15 au 21 octobre

Peintures

Peintures à l'huile, aquarelles,
fusains et sculptures de six
artistes.

De 9h à 19h.
Galerie de l'ancienne Poste,
Grand Rue



BESANÇON

Jusqu'au 30 septembre

Henri Traftoretti

Une quarantaine d'œuvres
illustrant notamment l'amour, la
douleur et la place de l'Homme
dans le monde, ses thèmes
favoris.

Du lundi au samedi de 9h à 19h
Restaurant « Mon Loup »,
rue Pasteur
Rens. : 03 81 83 14 80

NANCRAY

Jusqu'au 6 novembre

« Là-haut sur la montagne »

Découverte du quotidien des
Jurassiens et de leurs conditions
de vie l'hiver.

Au Musée des Maisons comtoises

FRANCOIS

Samedi 12 et dimanche
13 novembre

Objets artisanaux des Pays du Sud

Organisée par l'Association
des amis d'un coin de l'Inde et
du Monde – ACIM).

Samedi de 14h à 18h
et dimanche de 10h à 17h
Salle des associations,
rue de l'Église

BESANÇON

Jusqu'au 27 novembre

« Open space »

Exposition de photographies
offrant un regard sur les frontières
européennes, proposée par
l'association de professionnels
de la photographie, Les yeux
de la Terre. Cette exposition
sera complétée par un cycle de
rencontres et de conférences sur
la thématique des frontières.

Tous les jours de 9h à 18h
jusqu'au 29 octobre puis de 10h
à 17h, musées fermés le mardi
(sauf vacances de Toussaint)
Chapelle Saint-Étienne
de la Citadelle

SOR- TIES

ÉCOLE-VALENTIN

Jeudi 22 septembre de 15h30
à 19h30

Don du sang

Rens. : 03 81 53 70 39
Au CAL d'École-Valentin

GRAND BESANÇON

Du 22 septembre au
22 octobre

90^e anniversaire de la naissance de Georges Brassens

Lire notre article p.7.

VIDÉ- GRENIERS

SAÔNE

Samedi 24 septembre de 9h à 18h

Rens. : 03 81 55 71 31
À l'Espace du Marais (parking)

FONTAIN

Dimanche 2 octobre de 8h à 17h

Rens., inscriptions le
24 septembre de 10h à 12h au
06 70 15 74 83 ou 03 81 57 29 65
- Place de la Mairie



THISE

Samedi 24 et dimanche
25 septembre

Salon de la Mariée

Défilés et présentation coiffures.
De 14h à 19h le samedi et de
10h à 19h le dimanche
Rens. : 06 86 81 78 55
À la salle des fêtes

THISE

Samedi 24 septembre à 14h30

Jardins extraordinaires

Visite des plus beaux
fleurissements de Thise.
Rens. : 03 81 65 79 54
Rendez-vous devant la mairie

THISE

Du 26 au 30 septembre

Georges Brassens

Exposition (du 26 au 29 de 14h
à 19h) et concert (le 30 à 20h)
avec le groupe L'Amandier.
<http://amandier25.over-blog.fr/>
À la salle des fêtes

BESANÇON

Samedi 1^{er} octobre de 11h à 17h

Fête des cabanes

Animations, jeux, contes,
spectacle, pique-nique...
Rens. : 03 81 65 78 37
Grandes baraques, Forêt de Chailluz

BESANÇON

Samedi 1^{er} octobre de 10h à 17h30

Le sport adapté fête ses 40 ans

Ateliers sportifs organisés par
le Comité départemental du
Doubs et le Comité régional de
Franche-Comté du sport adapté
(boxe, escalade, badminton,
tennis, kinball, tir à l'arc...)
Place de la Révolution

MAMIROLLE

samedi 1^{er} octobre à 20h30

Concert choral pour Vaincre la Mucoviscidose



Avec la chorale du Plateau,
de Valdahon.
À l'église de Mamirolle

SAÔNE

Samedi 8 octobre

Dépôt-vente de matériel de sport

Organisé par l'Amicale.
Rens. : 03 81 55 91 29
À l'Espace du Marais

CHATILLON-LE-DUC

Dimanche 9 octobre de 9h à 18h

Bourse/collection

Timbres, cartes postales,
capsules, broderies, pièces de
monnaie, peintures sur fer...
Organisée par l'AC2000 et le
Comité des fêtes.
Centre Bellevue

CHALEZEULE

Dimanche 9 octobre à 13h30

Loto

Organisé par l'association
Handiclub loisirs de Besançon.
Rens. : 03 81 58 11 60
Salle Communale

BESANÇON

Les activités de la Maison de l'environnement de Franche-Comté

> RÉSERVATION PRÉALABLE SOUHAITÉE

Samedi 24 septembre

Enduits et peintures naturelles à la maison

Initiation à la peinture et aux
enduits de chaux et de terre et
découverte des bons outils et
matériaux à adopter.

Avec le CPIE du Haut-Doubs,
rendez-vous à Communailles-
en-Montagne (39)
Rens. : 03 81 49 82 99

Mon jardin de montagne

Apprenez à réaliser un plan de
jardin en altitude en l'adaptant
à votre consommation annuelle,
aux légumes de saison et aux
pratiques écologiques.

Avec le CLAJ la ferme de la
batailleuse, rendez-vous à
Rochejean (25)
Rens. : 03 81 49 91 84

Samedi 8 octobre

Vivre autrement dans un éco-quartier

Découvrez ce qu'est un éco-
quartier et son habitat passif :
gestion des déchets, de l'énergie,
de l'eau, des déplacements...

Avec Doubs nature
Environnement, rendez-vous à
Grand Charmont (25)
Rens. : 03 81 61 36 44

Samedi 15 octobre

Les énergies renouvelables à votre porte

Découvrez le solaire
photovoltaïque, la géothermie,

les pierres de lave réfractaires...
en rencontrant des particuliers qui
s'en sont équipés.

Avec le CPIE du Haut-Doubs,
rendez-vous à Esserval-
Tartre (39)
Rens. : 03 81 49 82 99

Mares à bout, sauvons-les!

En un demi-siècle, près de la
moitié des mares ont disparu.
Participez à un chantier Nature.

Avec le Conservatoire régional
des espaces naturels de
Franche-Comté, rendez-vous à
Chèvremont (90)
Rens. : 03 81 53 04 20

Samedi 22 octobre

Construisons un abri pour les reptiles

Participez à la construction d'un
muret en pierre sèche favorable à
la couleuvre vipérine.

Avec la LPO de Franche-Comté,
rendez-vous à Fourbanne (25)
Rens. : 03 81 50 43 10

Samedi 29 octobre

Des pistes pour réhabiliter son logement

Visitez un logement réhabilité
en intégrant des approches
environnementales : recyclage,
performance énergétique,
matériaux renouvelables...

Avec Ajena, rendez-vous à
Mouchard (39)
Rens. : 03 84 47 81 10

Avec le soutien financier
du Conseil régional de Franche-Comté,
de la DREAL Franche-Comté et de la Ville de Besançon.

Pour en savoir plus :
www.maison-environnement-franchemonte.fr
ou Tél. 03 81 50 25 69 ou 7, rue Voirin - 25000 Besançon

BESANÇON

Lundi 10 octobre à 20h

Conférence sur la maladie

« Rien ne se passe par hasard – Compréhension – Transformation : le vrai bonheur » Avec Christiane Beerlandt, organisée par l'association pluridisciplinaire d'information sur la santé (APIS).

Rens. : 03 81 53 77 65

ROCHE-LEZ-BEAUPRE

Vendredi 14 octobre à 18h30

Apéritif thématique mensuel avec Catherine Demesy

Romancière, auteure de *Tourmentes sur les Hautes Terres*, dédicacera son ouvrage. À la bibliothèque

BESANÇON

Samedi 15 octobre à 14h

Initiation à la course d'orientation

En collaboration avec le club BALISE 25, la Maison de Velotte propose une initiation gratuite à la course d'orientation (ouverte à tous). Deux circuits seront proposés (débutants et initiés). Rens. : www.balise25.fr ou 03 81 52 79 15
À la Maison de quartier de Velotte

CHEMAUDIN

Samedi 15 octobre de 14h à 18h

Marché du goût

Atelier dégustations, animations pour enfants...

Rens. : 03 81 58 66 81
Salle Malplanche

MAMIROLLE

Samedi 15 octobre à 20h30

Concert

Au profit du comité de jumelage. Réservations au 03 81 55 70 20 ou 03 81 55 98 82
À la salle des Fêtes

BESANÇON

Dimanche 16 octobre à 16h

Spectacle

L'école de musique et danse de la MJC Palente propose un spectacle de la compagnie Tera Luna à l'occasion de la remise des diplômes. Participation du duo « De los ojos » (saxophone et accordéon) et de l'Orchestre Junior Non Identifié de l'école de musique.

Rens. : 06 75 98 38 32
ou 03 81 80 81 50

Au Grand Kursaal

SAÔNE

Samedi 22 octobre

Repas dansant

Organisé par l'Entente cycliste. Rens. : 03 81 66 39 60
À l'Espace du Marais

THISE

Samedi 22 et dimanche 23 octobre

Loto

Club de gymnastique à 19h le samedi et à 13h le dimanche.

Rens. : 06 10 55 53 34

Au gymnase

THISE

dimanche 23 octobre de 8h à 13h



Bourse aux jouets

Vente de matériel de puériculture.

Rens. : 03 81 61 00 19

À la salle des fêtes

BESANÇON

Dimanche 30 octobre à 15h30

3^e saison des Dimanches musicaux

Organisés par l'association Dev'Art, l'IUFM et l'Université de Franche-Comté. Rendez-vous avec Glawdys et Lorraine Wild pour un concert de piano. Quatre autres rdv sont programmés en décembre, janvier, février et avril.

Informations et réservations sur <http://devart.asso-web.com>

Au Gymnase (Fort Griffon)



SAÔNE

Samedi 29 octobre à 20h

Loto

Organisé par l'Assm (football).

Rens. : 03 81 91 46 02

À l'Espace du Marais

GENNES

Vendredi 4 novembre

Soirée dansante

Repas moules-frites à 20h.

Rens. : 03 81 55 89 00

Salle polyvalente

GRAND BESANÇON

Vendredi 11 novembre à 17h30 et à 21h30

Formation sur le fleurissement

Une balconnière fleurie tout l'hiver, organisée dans le cadre du marché de producteurs.

Rens. 03 81 65 79 54

Salle polyvalente de Gennes

Nous ne sommes pas en mesure de communiquer la totalité des manifestations se déroulant à Besançon. Nous vous invitons à vous reporter au site

www.grandbesancon.fr

ENVOYEZ-NOUS VOS ANNONCES

Vous souhaitez annoncer une manifestation ?

Écrivez au journal :

Grand Besançon

4, rue Gabriel-Plançon

25000 Besançon

Fax : 03 81 82 29 60

magazine@grandbesancon.fr

Délai d'envoi de vos textes pour publication, dans

le magazine 49 (novembre-

décembre), **le 3 octobre 2011.**

La publication de ces annonces est gratuite et la rédaction se réserve le choix des textes publiés.